



multiples contrats et SDTC erroné quel recours ?

Par **meldja**, le **05/07/2013** à **22:44**

Bonjour,

Je travaillais en CDD en tant qu'hôtesse d'accueil et j'avais toujours eu plusieurs missions même d'une journée avec la même société.

En novembre ils m'ont fait un nouveau CDD d'un mois pour remplacement qui a été renouvelé 5 fois pour le même motif.

La personne que je remplaçais a repris un peu avant la fin de mon dernier renouvellement donc mon employeur m'avait exigé de prendre des congés puis m'a finalement écrit pour me dire que je n'étais plus en CP mais payée à mon domicile.

Suite à cela ils m'ont fait signer un document comme quoi je refusais un cdi du fait au moment du solde de tout compte en juin ils ne m'ont pas payé ma prime de précarité.

Est ce normal ? sont ils dans leurs droits ?

Il me semblait qu'un cdd ne pouvait être renouvelé que 2 fois ?

Merci de votre retour